

Bellevue

Votre mairie vous informe

n°57- décembre 2021

P. 6 – Travaux

**Réaménagement de la
Route de Lausanne**

P. 11 – Culture et loisirs

**Un chœur d'enfants
s'est formé à Bellevue**

P. 13 – Mérites Bellevistes

Mérites 2020 & 2021



Commune de Bellevue
République et Canton de Genève

Editorial



Bernard Taschini
Maire

Chers Bellevistes,

2022 sera une année de transition !

En effet, l'année à venir sera marquée par la fin du chantier des nouveaux immeubles au Champ-du-Château. 287 logements, dont la plupart ont une vue (même partielle) sur le lac. Cela explique probablement le succès de ce projet puisque la régie a reçu près d'un millier de candidatures pour ces appartements.

Si l'aspect imposant de ces bâtiments peut inquiéter, une inconnue demeure : la végétation prévue et les aménagements extérieurs. Les images de synthèse publiées par les promoteurs sont rassurantes, mais il faudra attendre l'été voire l'automne pour avoir une vision complète du quartier.

Pour les futurs habitants et celles et ceux qui transitent par la gare des Tuileries, une bonne nouvelle : les surfaces commerciales au rez ont trouvé preneur, il s'agit d'un commerce d'alimentation et d'un restaurant pour un total de 650 m². Les enseignes seront prochainement dévoilées.

Par contre, la construction de la future passerelle au-dessus de la route des Romelles à côté du quai de la gare des Tuileries, de même que certains aménagements, ont pris un peu de retard et ne seront pas terminés lorsque les premiers habitants arriveront.

Si le chantier des logements prend bientôt fin, celui de la banque se prolongera jusqu'à la fin 2023 et l'arrivée des collaborateurs est planifiée durant le premier semestre 2024.

Après les chantiers qui se terminent, place à ceux qui seront lancés dans les mois à venir sur la commune. Je pense en particulier au réaménagement de la route de Lausanne dont vous pouvez voir une illustration en page 6. Ce projet va sensiblement améliorer la cohabitation aujourd'hui délicate entre automobilistes, cyclistes et piétons. Les personnes présentes à la soirée publique du 24 novembre ont pu le constater, le calendrier prévu s'efforce de minimiser les nuisances pour les riverains et préserve pour chaque étape un certain nombre de places de parking.

Cela étant, les places prévues à termes seront insuffisantes. Pour compenser la suppression en surface, de nouvelles places de parc seront construites dans l'extension du parking Gitana. Près de 80 nouvelles places seront proposées avec un tarif progressif (gratuit la première heure). Les travaux devraient commencer en septembre 2022.

Autre chantier stratégique pour la commune, le futur bâtiment communal et l'hôtel-restaurant prévus à Port Gitana. La demande d'autorisation de construire a été déposée à la fin de l'été et le chantier devrait également démarrer en septembre 2022 par la démolition de l'actuelle auberge.

Compte tenu de ces deux importants chantiers qui vont tous deux démarrer l'automne prochain, le conseil administratif a maintenu un calendrier avec différents événements festifs d'ici la fin de l'été. Parmi ceux-ci, pour autant que les autorités fédérales n'imposent pas d'autres mesures sanitaires, il y aura notamment le festival country les 21 et 22 mai (annulé en 2020), la fête des promotions selon une nouvelle formule le 1er juillet et la traditionnelle fête du

1^{er} août. D'autres événements seront organisés en tenant compte des contraintes découlant de ces chantiers.

Je vous souhaite à toutes et tous un très joyeux Noël et d'excellentes fêtes.

Bernard Taschini
Maire

Administration communale

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2021

Le Conseil municipal s'est réuni pour la dixième fois de la législature. Les décisions prises avaient pour délai référendaire le 29 novembre 2021 :

- Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire d'un montant de F 50'000.- (TTC) destiné à l'agrandissement de l'éco-point pour l'implantation de deux bennes au chemin de la Roselière, adoptée à l'unanimité ;
- Délibération relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2021 d'un montant de F 25'000.- (TTC) destiné à l'aménagement d'une benne enterrée pour ordures ménagères au bord de la route de Lausanne, au niveau du n°290, adoptée à l'unanimité ;
- Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement d'un montant de F 500'000.- (TTC) destiné aux aménagements de surface du chemin Aux-Folies, adoptée à l'unanimité ;
- Délibération relative à la modification des statuts du Groupement Intercommunal de Compostage de la Rive-Droite (GICORD), adoptée à l'unanimité ;
- Délibération relative à la constitution de servitudes de collecteurs à charge de la commune sur la parcelle n°2224, sise chemin des Chênaie n°11, au profit de la parcelle n°4188, sise chemin de la Chênaie n°9a et 9b, adoptée à l'unanimité.

Le Conseil a en outre procédé :

- Au renvoi en commission des finances du projet de budget 2022 ;
- A l'adoption de la Résolution « Code de bonne conduite et d'éthique des élus de la commune de Bellevue » à l'unanimité ;

- A la nomination des président-e-s et vice-président-e-s du local de vote pour l'année 2022, ainsi que leurs remplaçant-e-s :



Nicole PICARD FLUMET
Présidente (BDA)



Frédéric SOPPELSA
Suppléant (BDA)



Sandrine BRUGGER
Vice-Présidente (PLR)



Ana VILLALPANDO
Suppléante (PLR)

- Au traitement d'un dossier de naturalisation. ■

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2021

Le Conseil municipal s'est réuni pour la onzième fois de la législature. Les décisions prises ont pour délai référendaire le 7 janvier 2022 :

- Délibération fixant le montant minimum de la taxe professionnelle communale 2022, adoptée à l'unanimité moins une opposition et une abstention ;
- Délibération relative à l'approbation du budget de fonctionnement annuel 2022, au taux des centimes additionnels, ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter, adoptée à l'unanimité ;
- Délibération relative à l'ouverture d'une subvention d'investissement d'un montant de F 231'000.- (TTC)

destinée au versement de la contribution annuelle 2022 au fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises, adoptée à l'unanimité ;

- Délibération relative à l'approbation de crédits budgétaires supplémentaires 2021 pour des amortissements complémentaires, adoptée à l'unanimité ;
- Délibération relative à la vente de 5 m² de la parcelle n°3249, futur DP communal n°4205, par la famille Chincharini au chemin Aux-Folies 14, parcelle n°3475, pour un montant de F 5'000.-, adoptée à l'unanimité.

Le Conseil a en outre procédé :

A la nomination de membres pour la commission ad hoc « ESREC des Chênats » et définition du mandat :

- M. Dominique ANKLIN (BDA)
- M. Grégoire DELALOYE (BDA)
- M. Jean-Marc CARRILLO (PLR)
- M. Raphael ESCALERA (PLR)
- M. Jean-Daniel VIRET (PDC)

A la nomination de Mme Mariella ZOLFANELLI (BDA) en qualité de membre suppléante de la commission consultative du groupement intercommunal de compostage de la rive droite du lac (GICORD). ■

VOTATIONS POPULAIRES 2022

Le local de vote sera ouvert les dimanches suivants de 10h à 12h au Parc des Aiglettes, 2.

- - 13 février
- - 15 mai
- - 25 septembre
- - 27 novembre ■

SORTIE ANNUELLE DU CONSEIL MUNICIPAL

Par tradition, la personne qui tient la Présidence du Conseil municipal organise la sortie annuelle des élus bellevistes. Cette année, Laurence Chong Bitz a décidé de convier les trente participants dans sa contrée d'origine et ses alentours, le Valais central. Les activités furent les suivantes : visite guidée du musée du vin de Salquenen, brisolée dans le restaurant Domino de

Saint-Léonard puis visite guidée de sa grotte, visite guidée à pied de Vercoirin et de l'exposition de vieilles cartes postales. Le repas du soir et la nuitée avaient un goût chaleureux car l'hôtel Victoria appartenait à la grand-mère de notre Présidente. Le lendemain, promenade autour du Mont pour admirer les paysages et les chamois, une fondue chez Cathy à Itravers et retour en terres genevoises. L'ensemble des participants remercie Laurence pour cette belle sortie. ■



SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL PRÉVUES EN 2022

Les dates des séances du Conseil municipal ont été déterminées pour l'année à venir. Celles du second semestre seront confirmées avant l'été. Il s'agit des mardis (20h30) :

8 mars

Séance ordinaire

12 avril

Présentation des comptes 2021

10 mai

Approbation des comptes 2021

7 juin

Séance ordinaire – transition du bureau du Conseil municipal

18 octobre

Présentation du Budget 2023

15 novembre

Approbation du Budget 2023

13 décembre

Réserve

MON ENDROIT PRÉFÉRÉ SUR LA COMMUNE

Cette année, nous souhaitons valoriser les lieux appréciés, communs ou moins connus du grand public, sur la commune. Le but étant de partager vos impressions et vos expériences auprès de nos lecteurs.

Cette chronique sera alimentée par vos contributions alors n'hésitez pas à nous dire quel est votre endroit préféré à Bellevue et pourquoi, et si possible avec une photo.

Vous pouvez nous envoyer votre contribution par courriel à info@mairie-bellevue.ch

Pour ce journal, nous laissons la parole à Thomas Félix, qui est né, qui habite et qui travaille à Bellevue.

LE SENTIER SANS-SOUCI

Il porte bien son nom ce sentier boisé qui longe le Nant-des-Limites. Assis sur l'un des bancs, on est en pleine nature, au centre du village. En automne, les feuilles mortes, les bogues de châtaignes et les petits champignons nous invitent à la rêverie, voir à la méditation. L'été, le bruit de l'eau et des grenouilles ravit les enfants de l'école ou de la crèche qui y jouent et y découvrent la diversité de la faune et de la forêt... En toutes saisons oubliez vos soucis au sentier Sans-Souci ! ■



Technique, bâtiments et services extérieurs

FORÊT

Avec une superficie d'environ 66 hectares, la forêt et la partie boisée de Bellevue recouvrent 15% de son territoire terrestre. En Suisse, elle recouvre un tiers du pays. Les principaux massifs forestiers de la commune sont le Grand-Bois, Bois d'Avault, Bois de Valavran, Bois des Pins, Bois des Clys, Bois de Fortaille et Bois du Vengeron. Ce dernier a perdu 11 hectares sur l'autel du progrès lors de la construction de l'autoroute. (Voir la fable*)

La forêt procure toute une gamme de bienfaits. Elle régule le débit des sources et filtre l'eau potable. Elle purifie l'air ambiant et capte des tonnes de CO2 en apportant de l'ombre. Elle fournit du bois, une des rares matières premières naturelles en Suisse. Elle offre également une protection contre les risques naturels. La forêt contribue à notre bien-être intellectuel et physique. Elle offre un espace de jeux, de loisirs, de découvertes, d'éducation à l'environnement. Elle abrite d'innombrables espèces animales et végétales. Elle fournit une importante ressource énergétique locale.

Le chauffage au bois est neutre en CO2 et il ne contribue pas à l'effet de serre. En effet, la combustion du bois libère autant de CO2 que les quantités soustraites par les arbres à l'atmosphère pendant toute leur croissance. Chaque tonne de mazout que nous remplaçons par du bois allège notre atmosphère de plus de 3 tonnes de CO2. En exploitant du bois suisse, il permet de financer une partie des exploitations forestières. Les coupes sont durables. D'une part, elles alimentent les industries de la filière bois en matière première renouvelable. D'autre part, elles favorisent la croissance d'arbres sains qui, dans le futur, donneront un matériau de grande qualité.

La forêt suisse comporte plus de 500 millions d'arbres sans inclure les jeunes sujets. Nous avons environ deux tiers des forêts de conifères et un tiers sont à prépondérance de feuillus. L'épicéa représente environ 43 % de nos forêts, suivie par le hêtre 18 % et le sapin 15%. ■

*LA FABLE

Dans ses mémoires, François Peyrot raconte à sa façon l'épisode du Vengeron dans une petite fable intitulée, *Le bois et le boa*.

« Parce qu'un jour, il fut décidé par ces barbares d'ingénieurs, qui n'ont à la place du cœur qu'une règle à calcul, que cet énorme boa qu'est une autoroute et qui s'avance lentement vers nos régions, détruisant tout sur son passage, allait traverser en le décimant, le plus beau bois de pins de la région. Sacrilège ! Crièrent les uns. Barbarie ! Hurlèrent les autres. Et, derechef, les pétitionnaires se couvrirent des noms de protestataires tandis que les colonnes des journaux s'emplissaient d'articles vengeurs (il est vrai que le bois s'appelle Vengeron). Mais, rien n'y fit. La loi fédérale fut la plus forte ; et le boa passa au travers du bois, y ouvrant une large blessure, toute saignante de boue gluante. Ayant trouvé sa position définitive, le boa s'assoupit alors, laissant la nature cicatriser, autour de son corps immobile, les plaies profondes, qu'en se glissant, il avait ouvertes. Tant et si bien que, peu à peu, tout alentour a reverdi ; y compris ce qui reste du bois de pins, qu'autrefois, en sa splendeur originelle, seuls connaissaient ses propriétaires et quelques champignonnières égarés sur le bien d'autrui. Alors qu'aujourd'hui, amaigri, mais encore fort beau, il peut être admiré, chaque jour, par des milliers d'yeux »

François PEYROT, Vu de la Tour Baudet, Genève, 1970 ■



RÉAMÉNAGEMENT DE LA ROUTE DE LAUSANNE

Après des années d'attente, les travaux de réaménagement de la route de Lausanne vont finalement débuter. Le chantier va se dérouler en trois grandes étapes principales réparties sur 24 mois.

- Étape 1 Travaux préparatoires ponctuels : mi-janvier 2022 – mars 2022,
- Étape 2 Travaux sur l'ensemble de l'axe avec trafic routier maintenu en double sens : mars 2022 – mars 2023,
- Étape 3 Travaux sur l'ensemble de l'axe avec mise en sens unique du trafic routier.

Le projet va considérablement améliorer l'espace de vie en harmonisant le cœur du village de Bellevue, en réduisant la vitesse à 30km/h, et en posant un revêtement phono-absorbant.

La route sera agrémentée par la plantation d'un alignement d'arbres et la sécurité de l'axe routier sera ainsi améliorée pour tous les usagers.

Davantage d'espace pour le flux des piétons en favorisant la traversée entre le lac et le haut de Bellevue.

L'amélioration de l'interaction des modes doux et des transports publics. ■

RÉFECTION DE CHAUSSÉE SUR LA ROUTE DE VALAVRAN

Avant les vacances de Noël, la Commune de Bellevue procèdera à des travaux de reprise de la chaussée sur la route de Valavran entre le carrefour Colovrex et le passage inférieur sous l'autoroute N1. Ces travaux n'auront aucune incidence sur la circulation dans le secteur. ■



OPÉRATION DE RECENSEMENT ARCHITECTURAL DU CANTON (RAC)

Cadre

Le recensement du patrimoine architectural et des sites du canton de Genève a débuté en 1976 à la suite de l'adoption de la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites. Sa mise à jour découle de la définition du Plan directeur cantonal 2030.

Le but du recensement est de répertorier les objets dignes d'intérêt. Ce type d'enquête est primordial pour la connaissance et la conservation du patrimoine architectural.

Dans le cadre des missions de l'Office du patrimoine et des sites et sous la direction du Service de l'inventaire des monuments d'art et d'histoire, les opérations de recensement sont confiées à des spécialistes de l'étude du patrimoine architectural : historiennes et historiens de l'art, historiennes et historiens, architectes en conservation du patrimoine.

Objectifs et méthode

L'opération de recensement vise à renseigner la construction et les transformations des bâtiments, et à comprendre leur évolution, grâce à l'analyse de la documentation ancienne et grâce à l'examen de visu des édifices. Elle permet de déterminer leur valeur patrimoniale.



RECENSEMENT ARCHITECTURAL DU CANTON DE GENÈVE

L'étude se concentre sur le patrimoine construit avant 1985, considérant le manque de recul pour estimer la valeur patrimoniale des édifices construits durant les trente dernières années. Les visites sont conduites par un binôme de recenseurs qui a pour tâche d'examiner et d'analyser les édifices (bâtimENTS principaux et leurs annexes), d'en photographier toutes les parties extérieures, les détails architecturaux, les décors, ainsi que l'environnement. Une telle visite dure au maximum une heure. L'évaluation patrimoniale des objets recensés repose sur une échelle de quatre valeurs : «Exceptionnel», «Intéressant», «Intérêt secondaire», «Sans intérêt». Celle-ci est fondée sur des critères historiques, artistiques, techniques, urbanistiques et de situation (contexte), rapportés à l'échelle locale, nationale, voire internationale. Après examen par une commission scientifique, les résultats sont mis à la disposition du public via le guichet Geo-Patrimoine du Système d'information du territoire genevois.

Programme de recensement cantonal

A Bellevue, l'enquête a commencé cet été et s'achèvera à la fin de l'année.

Les recenseurs

La conduite du recensement architectural du canton n'est pas envisageable sans le concours actif de tous : Communes, propriétaires et habitants. Faites bon accueil à nos recenseurs !

Sous la direction du Service de l'inventaire des monuments d'art et d'histoire, la campagne 2021 du recensement architectural est placée sous la supervision de M. Frédéric Python, his-

torien de l'art, chef de projet, qui se tient à disposition pour expliquer les objectifs et la méthode du recensement architectural, et pour présenter les résultats des enquêtes. Il peut être joint par téléphone au : 079 255 27 25.

Les recenseurs sont des chercheurs professionnels, spécialisés dans l'étude du patrimoine architectural. Il s'agit d'historiennes et d'historiens de l'art, d'historiennes et d'historiens, et d'architectes en conservation du patrimoine, bons connaisseurs de l'histoire de l'architecture régionale. Les équipes de recenseurs se tiennent à disposition pour des compléments d'information et la prise de rendez-vous.

Commune de Bellevue (secteur 1)

GM Architectes Associés
022 786 32 00

Commune de Bellevue (secteur 2)

Atelier Archiplein
079 126 83 14

Respect de la sphère privée

Avant l'engagement des opérations, une lettre d'annonce et de demande d'autorisation est envoyée à chaque propriétaire, selon l'état actuel des données du Registre Foncier.

Sauf cas particuliers, les visites sont limitées aux parties extérieures des bâtiments (façades) et à leur environnement (jardin, parc, allées, etc.). Les recenseurs sont tenus à un strict devoir de confidentialité. Les photographies qui présentent des parties extérieures des objets recensés non visibles depuis le domaine public peuvent être retirées de l'accès public (SITG) sur simple demande. La consultation des clichés sera alors réservée uniquement aux services de l'Etat. Les personnes et les plaques minéralogiques des véhicules qui pourraient apparaître sur les photographies prises au cours des opérations sont systématiquement rendues non identifiables avant publication.

Pour toute demande d'information concernant le recensement architectural du canton, veuillez vous adresser à :

DT - Office du patrimoine et des sites
Service de l'inventaire des monuments d'art et d'histoire - Recensement
Rue David-Dufour 1
Case postale 22
1211 Genève 8

Courriel :

IMAH-RECENSEMENT@ETAT.GE.CH

022 546 60 87 ■



BELLEVUE EST SUR LE PODIUM !

Après sa première place en 2020, notre commune est deuxième au concours fleuris des communes genevoises. C'est la Société romande des amis des roses et de l'horticulture (SRAH) qui a décerné ce prix. Bravo au service des espaces extérieurs ! ■



Développement durable et déchets

LEVÉE DES ENCOMBRANTS 2022

La Commune de Bellevue maintient le nombre de levées des encombrants à trois pour 2022. Ces levées auront lieu le **3 février**, le **2 juin** et le **6 octobre** 2022.

Les objets devront être déposés la veille des levées dès 18h et jusqu'à 7h le jeudi matin. Pour rappel, les appareils électriques et électroniques ne font pas partie de cette levée, tout comme les déchets spéciaux (produits chimiques, lampes, batteries de voiture, peinture, vernis, etc.). Tous dépôts de déchets hors des structures dédiées et hors des jours de levées sont passibles de sanctions. ■



À recycler

- Canapés, sommiers
- Matelas
- Divers meubles
- Mobilier de bureau
- Sagex
- Tous les déchets métalliques
- Vélos, poussettes
- Meubles en fer
- Ustensiles de cuisine en métal

À exclure

- Appareils électriques et électro-ménagers (réfrigérateur/congélateur)
- Thermomètres au mercure
- Batteries de voiture
- Déchets de peinture, vernis et colle, pétrole
- Divers produits chimiques
- Lampes et tubes fluorescents, lampes halogènes

SAVE THE DATE

La Commune de Bellevue va organiser conjointement avec l'association Festibel' et les SIG, une journée axée sur les déchets et l'économie circulaire. Cette journée aura lieu le samedi **18 juin 2022**. Les informations sur cet événement seront diffusées, en temps voulu, via les canaux habituels. ■



FIN DES LEVÉES EN PORTE-À-PORTE

Le nombre d'écopoints sur la commune étant en constante augmentation, le Conseil administratif a pris la décision, en adéquation avec sa stratégie sur la gestion des déchets, d'arrêter les levées en porte-à-porte du papier/carton et du verre au 31 décembre 2021.

Les levées pour les ordures ménagères continuent sur les secteurs dont le nombre d'écopoints est faible. Si vous possédez encore un conteneur et que vous souhaitez vous en débarrasser, vous pouvez adresser votre demande à dd@mairie-bellevue.ch. ■



RETOUR SUR LES DERNIÈRES ACTIONS DE LA MAIRIE

✓ Une sensibilisation sur la gestion et le tri des déchets a été réalisée le 16 octobre dernier à la déchetterie de la Roselière. Cette action, menée par Eco-citoyen, a été un succès. Des conseils ont été donnés aux personnes intéressées qui ont également pu vérifier que leur tri était bien correct. Des « ptites poubelles vertes » ont été distribuées ce qui va permettre de diminuer la part de déchets de cuisine dans les ordures ménagères.

✓ Un atelier sur le compost, animé par l'association "les défricheuses", a été proposé en octobre. Malgré le faible nombre de participants, cet atelier a permis de susciter l'enthousiasme des personnes qui souhaitent se lancer dans la construction et la mise en place d'un compost. Nous espérons que cet enthousiasme sera communicatif à leurs voisins et connaissances.

✓ L'action « visites villas » proposée par la Commune et organisée par les SIG a rencontré un vif succès. Plus de

cinquante propriétaires de villas ont pu bénéficier de cette action. Un audit énergétique ainsi que des conseils de consommation et de gestion des déchets leur ont été proposés.

✓ Le premier Urban plogging sur la commune de Bellevue a eu lieu le 26 septembre dernier. La météo, très maussade, a découragé une partie des inscrits. Une dizaine de personnes était malgré tout présente. Un nombre important de déchets a été ramassé. ■



Sécurité

À l'approche des fêtes de fin d'année et pour prévenir tout cambriolage, nous invitons à être vigilants en appliquant les consignes suivantes :

- Verrouiller les portes et fenêtres,
- Vider la boîte aux lettres ou faire garder son courrier à la poste,
- Laisser la lumière ou la radio allumée, notamment à l'aide d'une minuterie,
- Prévenir le voisinage de votre absence,
- Ne pas laisser des objets de valeur à portée de main,
- Renforcer la sécurité de son domicile moyennant une alarme et un vitrage anti-effraction,
- Ne pas indiquer son absence, soit sur le répondeur téléphonique ou via les réseaux sociaux,
- Rester attentif à toutes sortes d'événements inhabituels (un véhicule, un inconnu, des personnes s'attardant aux abords des immeubles ou propriétés),
- Ne pas répondre aux questions liées à son mode de sécurité, que cela soit par téléphone ou à la porte,
- Ne jamais cacher ses clés à l'extérieur, sous le paillasson ou sous un pot de fleurs,
- Si vous êtes victime ou témoin d'un cambriolage, appelez directement la police au 117.

Culture et loisirs

UN CHŒUR D'ENFANTS S'EST FORMÉ À BELLEVUE

A la rentrée scolaire, une nouvelle association a vu le jour à Bellevue, afin de faire chanter en chœur les enfants de la 1P à la 8P. Cette association est née de la volonté de deux familles aimant la musique, et plus particulièrement l'activité chorale, de proposer cette activité aux enfants de la commune et des environs.

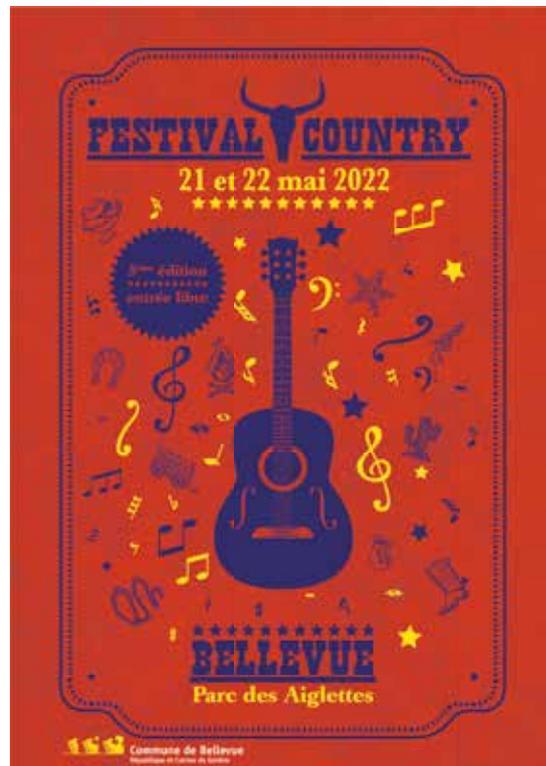
une fois par semaine le jeudi entre 17h et 18h15 dans la salle de rythmique de l'école de Bellevue.

Alors si votre enfant est motivé par le chant et aimerait rejoindre les choristes en herbe, n'hésitez pas à contacter la directrice soit par mail à : semida.tecu@gmail.com ou par téléphone au : 076 251 99 09 ■



La direction chorale et artistique est assurée par Semida Tecu, à la base du projet mais aussi mère de deux enfants scolarisés dans la commune. Elle est titulaire d'un master de musique à la HEM et enseigne la musique à l'école de l'Europe aux Charmilles.

La chorale compte actuellement 14 enfants et le défi est de pouvoir unir ces différentes voix autour d'une thématique qui sert de fil conducteur avec des chansons qui plaisent à tous. Semida utilise le corps ou d'autres instruments de percussion pour travailler le rythme et/ou la mélodie. Elle souhaiterait également monter de petites chorégraphies autour des chants en vue d'un spectacle à la fin de l'année scolaire. Le répertoire choisi est plutôt moderne, la plupart des chansons sont en français mais certaines sont aussi en anglais, ce qui convient mieux aux enfants du deuxième cycle. Les répétitions ont lieu



FÊTE DE NOËL

Comme chaque année à l'approche de Noël, la Mairie a le plaisir d'offrir aux enfants un spectacle ou une animation. Que ce soit en extérieur ou dans l'établissement scolaire, l'idée est de passer un moment sympathique avec ses camarades et enseignants.

Abacadabra, la magie opèrera le mardi 21 décembre, avec le spectacle « la baguette d'or » présenté par le Magicien Romuald, à tous les élèves de l'école.

Nous aurons également le grand plaisir de recevoir le Père Noël, le lundi 20 décembre, qui rendra visite aux plus jeunes enfants de l'école avec une hotte chargée de cadeaux.

Nous souhaitons à tous les enfants et leurs familles de très belles fêtes de fin d'année. ■



Social et jeunesse

VEZ PATINER À LA VIGNE BLANCHE !

Enfin !

Nous retrouvons enfin notre patinoire, sans restriction d'âge.

Toute l'équipe est à nouveau à votre disposition depuis le 27 novembre pour vous louer des patins et vous proposer boissons chaudes et petits snacks.

En dehors des plages horaires réservées aux classes des écoles de Bellevue et de Genthod, le public peut venir à la patinoire **tous les jours de la semaine de 16h à 20h du lundi au vendredi et de 10h à 20h le mercredi et le week-end.** Pendant les vacances scolaires, la patinoire est ouverte au public dès 10h.

Des patins et des patinettes sont disponibles à la location au prix de CHF 2.- pour les enfants et de CHF 4.- pour les adultes. Une piste sera également réservée à la pratique du eisstok les mercredis dès 18h et les samedis dès 10h.

Estela proposera gratuitement, un samedi sur deux, des cours de patinage artistique sur inscription au chalet. Nous n'avons malheureusement pas eu l'autorisation d'organiser la Disco... mais ce n'est que partie remise !

Sous réserve des conditions météorologiques, la patinoire fermera ses portes au plus tard le dimanche 27 février. ■

Pass sanitaire obligatoire

Fête de l'Escalade
10 décembre

Le Club des Bellevistes et la mairie de Bellevue
vous invitent à venir fêter l'Escalade. Rendez-vous dans la nuit noire pour une marche aux flambeaux en musique, suivie de la traditionnelle soupe!

programme

17h45
Rendez-vous sur le terrain de basket de l'école (pensez à vous déguiser chaudement!)
Pendant la marche aux flambeaux les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents

18h15
Départ du cortège aux flambeaux avec l'accompagnement de l'Harmonie de Genthod-Bellevue (voir parcours)*

Petite restauration et buvette.
Soirée en musique avec le DJ Bruno Ruph
Concours de déguisement.
Vente de pâtisseries.

18h30
Vin chaud et Thé de Noël

19h00
Soupe de l'Escalade, préparée dans un chaudron à l'ancienne et marmite en chocolat offerte

19h45
Discours du maire, suivi du concours de déguisement

Nous vous attendons nombreux, et dans la bonne humeur, afin de célébrer la fête de l'Escalade dans une ambiance sympathique!

*Parcours du cortège : Chemin de la Menuiserie, Chemin de la Printanière, trottoir de la route de Lausanne, Ecole de Bellevue

le club des bellevistes
Commune de Bellevue
République et Canton de Genève

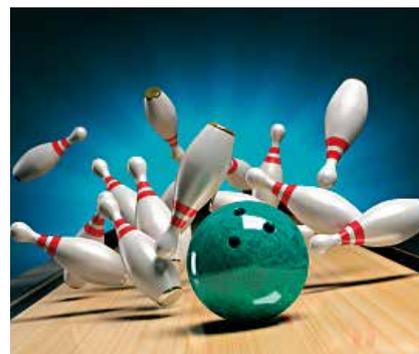
PROMOTIONS CITOYENNES 2021

Les circonstances de 2020 nous ont forcés à reporter la soirée des promotions citoyennes à cette année. Cette soirée a eu lieu le 7 octobre dernier avec les jeunes nés en 2002.

Comme d'habitude, après une brève présentation du Conseil administratif, ce dernier s'est rendu au bowling de Balexert avec les jeunes, pour déguster une pizza et jouer au bowling.

L'an prochain ce seront les jeunes nés en 2003 et 2004 qui seront invités.

Par ailleurs, dès 2022, la Commune a décidé d'inscrire tous les jeunes Bellevistes de 18 à 25 ans à EasyVote, un service d'information neutre, dédié aux votants afin de leur faciliter la compréhension des objets soumis au peuple. Un courrier explicatif sera joint au premier envoi. ■



MÉRITES BELLEVISTES 2020 ET 2021

Le mérite Belleviste récompense des Bellevistes qui se sont distingués dans une discipline culturelle ou sportive.

En raison de la situation sanitaire le mérite 2020 n'a malheureusement pas pu être annoncé.

Mérite Belleviste 2020 - Jean-Pierre Abel

En 2020, il a été attribué, à titre posthume, à une figure Belleviste, un poète au sourire discret mais toujours présent, qui a accompagné les événements de notre commune durant de longues années avec sa plume et son appareil photo.



Si Jean-Pierre Abel nous a quittés, son souvenir demeure et un hommage lui a été rendu. Le mérite a été remis à son épouse, Nelly et à ses enfants.

Mérites Bellevistes 2021 - Céline Spierer - Sabrina Ungarelli - Frederick Peeters

Tous les talents sont représentés cette année. De la littérature, du sport et de la BD les enfants de Bellevue ont brillé !

Céline Spierer, après un Bachelor en écriture scénariste à New York a publié son premier roman « Le fil rompu » aux éditions Héloïse d'Omersson. Cette œuvre traite de la transmission des valeurs familiales qu'elles soient historiques ou culturelles à travers les générations. Deux nouveaux romans sont en cours d'écriture.



Sabrina Ungarelli est devenue Championne suisse (médaille d'or, Fédération suisse de Tir Sportif) à la discipline carabine 50m des juniors U21 féminins. Depuis l'âge de 14 ans Sabrina est membre junior des Exercices de l'Arquebuse et de la Navigation (EAN) à Genève et pratique le tir sportif à la carabine air comprimée 10m et à la carabine petit-calibre 50m. Elle poursuit ses études de Bachelor en chimie à l'EPFL.

Frederik Peeters est un auteur de bandes dessinées. Il a habité Bellevue la plus grande partie de son enfance. Son premier grand succès est la publication de son ouvrage consacré au VIH : Pilules bleues (2001). Il a été plusieurs fois nommé au Festival international de bandes dessinées d'Angoulême et a reçu de nombreuses récompenses dont le prix du meilleur album suisse de BD en 2019 au festival de BD de Delémont.

En 2010, il illustre un scénario du Français Pierre Oscar Lévy, c'est « Château de sable ». Night Shyamalan reçoit cette BD, qui a été traduite en anglais et en achète les droits d'adaptation. Le film « Old » est sorti le 21 juillet.

Toutes et tous ont été chaleureusement applaudis par les Bellevistes présents. ■

Informations pratiques

MEDAILLES 2022 POUR CHIENS

Dès janvier 2022, les détenteurs de chiens pourront retirer à la mairie la marque de contrôle officielle, soit la médaille, de l'année en cours. Tout chien devra la porter au collier dès le 1^{er} avril. ■



OFFRE UNIRESO

Comme les années précédentes, les habitants de Bellevue ont la possibilité d'acheter ou de renouveler leur abonnement annuel unireso sur le webshop des tpg (webshop.tpg.ch). Ils bénéficient directement de la subvention communale en ligne, après validation de la demande de subvention par la Commune. Pour rappel, la subvention communale correspond à une réduction d'un montant de F 150.- pour les juniors et de F 100.- pour les adultes et seniors. Un tout-ménage explicatif est envoyé dans le courant du mois de décembre.

Les demandes de subvention pour l'année 2021 pourront être effectuées jusqu'au jeudi 23 décembre 2021, au plus tard à 16h30. Les demandes de subvention pour l'année 2022 seront validées dès le lundi 3 janvier 2022.

Les agences tpg seront fermées les 25 et 31 décembre 2021, ainsi que le 1^{er} janvier 2022. ■



PASSEPORTS ET CARTES D'IDENTITÉ PENDANT LES FÊTES

Le service des passeports et de la nationalité, sis route de Chancy 88, sera fermé du 24 décembre au 2 janvier inclus. Il rouvrira à partir du lundi 3 janvier, dès 7h30. Les habitants bellevistes de nationalité suisse peuvent également faire une demande de carte d'identité à la réception de la mairie. Les passeports doivent être demandés au service ci-dessus.

En cas d'urgence, et dans des conditions bien précises, un passeport provisoire suisse peut être émis au bureau de la police de sécurité internationale de l'Aéroport international de Genève. Ce bureau est ouvert de 7h à 21h30. Pour obtenir des renseignements par téléphone, vous pouvez le contacter au 022 427 58 30, de 8h à 21h30. Attention ! Le passeport provisoire n'est pas reconnu aux Etats-Unis. ■

JOBS D'ÉTÉ

Chaque été, près d'une dizaine de jeunes, âgés de 16 ans minimum, collaborent au sein de l'administration communale, ainsi qu'aux services des espaces extérieurs et des bâtiments. Certains jeunes ont également la possibilité de travailler ponctuellement lors de manifestations estivales.

Ouverture des inscriptions

Les inscriptions pour l'été 2022 ouvriront le lundi 3 janvier. Les jeunes qui postuleront pour les services des espaces extérieurs et des bâtiments devront présenter de bonnes aptitudes physiques. Les candidat.e.s devront également se sentir à l'aise avec les outils informatiques usuels pour travailler au sein de l'administration.

Les formulaires d'inscription seront téléchargeables sur le site internet communal et des exemplaires papier seront à disposition à la réception de la mairie. Le délai pour le retour des dossiers complets (curriculum vitae, lettre de motivation et formulaire d'inscription) est fixé au 25 février 2022. ■



SORTIES AÎNÉS À BALEXERT

Les premiers mardis du mois, les Communes de Bellevue et de Genthod proposent gratuitement un transport aux aînés jusqu'au centre commercial de Balexert. L'assistante sociale de Genthod est présente pendant la sortie. Le port du masque est obligatoire pendant le transport.

Heure de départ :

14h40 sur le parking de la Vigne Blanche

14h45 sur le parking de la mairie de Bellevue

Voici les dates pour 2022 :

- 1^{er} février 2022
- 1^{er} mars 2022
- 5 avril 2022
- 3 mai 2022
- 7 juin 2022
- 5 juillet 2022
- 6 septembre 2022
- 4 octobre 2022
- 1^{er} novembre 2022
- 6 décembre 2022 ■

Depuis plusieurs années, la commune de Bellevue met au concours, un prix ainsi qu'une bourse pour des projets liés au développement durable. Cette année encore, les personnes privées, classes ou associations peuvent postuler d'ici au 16 janvier 2022.

Si vous êtes intéressés, vous trouverez toutes les informations utiles sur le site internet de la commune (<https://www.mairie-bellevue.ch>) ■

Agenda

DÉCEMBRE 2021

Mardi 7	Sortie des aînés à Balexert
Vendredi 10	Fête de l'Escalade
Mardi 14	Atelier proches aidants
Mardi 14	Fenêtre de l'Avent de la Commune
Mercredi 15	Tous en jeux
et durant tout le mois	Calendrier de l'Avent des Bellevistes

JANVIER 2022

Lundi 3	Ouverture des inscriptions pour les jobs d'été
Jeudi 13	Dernier délai pour le prix Développement durable

FÉVRIER 2022

Mardi 1 ^{er} février	Sortie des aînés à Balexert
Jeudi 3 février	Levée des encombrants
Dimanche 13	Votations populaires

MARS 2022

Mardi 1 ^{er} mars	Sortie des aînés à Balexert
Mardi 8 mars	Séance du Conseil municipal
Samedi 12 mars	Tous en jeux
Dimanche 27	Fermeture de la patinoire (au plus tard)

FERMETURE DE LA RECEPTION DE LA MAIRIE

La réception de la mairie sera fermée du jeudi 23 décembre, dès 17h00, au 2 janvier inclus.

La réception vous accueillera dès le lundi 3 janvier 2022, selon les heures d'ouverture habituelles.

Mairie de Bellevue

Route de Lausanne 329

1293 Bellevue

T 022 959 88 20

F 022 959 88 21

info@mairie-bellevue.ch

www.mairie-bellevue.ch

Heures d'ouverture

de la réception

Lundi, mardi de 13h30 à 16h30

Mercredi de 9h à 13h

Jeudi de 13h30 à 19h

Vendredi fermé

Le journal communal est préparé et édité par la Commune de Bellevue.

Il paraît quatre fois par an, en mars, juin, septembre et décembre.

La rédaction invite les associations

communales qui souhaiteraient

publier des informations dans le journal

à transmettre leurs textes

d'ici le jeudi 10 février 2022

à l'adresse :

info@mairie-bellevue.ch.

Copyright photos/illustrations :

Commune de Bellevue, SIG, Etat de

Genève, A. Grosclaude, T. Félix et images

libres de droits.

Mise en page et impression :

Imprimerie du Cachot

Imprimé en Suisse à 1'450 exemplaires

sur du papier 100% recyclé